PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

Perpignan, le 22 DEC. 2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A M. Gérard RAYNAL, Conseiller Municipal

Secrétariat général
Tél. 04 68 66 32 13
sg-courrier@mairie-perpignan.com

Le Maire de la Ville de PERPIGNAN,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations susceptibles d'être accordées aux adjoints et aux membres du conseil municipal,

Vu le tableau du Conseil Municipal de la Ville de Perpignan,

Vu l'arrêté n°2022/46 du 03 novembre 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard RAYNAL, Conseiller Municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration de la commune et assurer la parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Gérard RAYNAL, conseiller municipal,

CM/2022/60

ARRETE

ARTICLE 1er :
Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022/46 du 03 novembre 2022.

ARTICLE 2 :
Délégation de fonction est donnée à Monsieur Gérard RAYNAL, conseiller municipal, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

I -AGRICULTURE- VITICULTURE - FORETS

II - RELATIONS AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

III- INCENDIE ET SECOURS

IV- RESTAURATION COLLECTIVE

V- RELATION AVEC LE SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PERPIGNAN MEDITERRANEE (SYM-PM)

PIECES COMPTABLES RELEVANT DE L'ORDONNATEUR DE LA VILLE DE PERPIGNAN

ARTICLE 3 : La présente délégation de fonction emporte délégation de signature de tous les documents relatifs aux compétences déléguées visées à l'article 1.

ARTICLE 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :
Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au recueil des actes administratifs et au registre des arrêtés du maire de la commune et affiché en mairie.

Le Maire,

Louis ALIOT

VILLE DE PERPIGNAN

ID Télétransmission : 066-216601369- 20221222 - 2022 SLARRT 305 - AR

Accusé reçu le : 22 DEC. 2022

Affiché le : 22 DEC. 2022